



Subventions

Comme chaque année, le Conseil municipal décide d'allouer des subventions aux associations. Elles s'élèveront en 2011 à 651 638 €. Ces crédits seront ouverts lors du vote du budget primitif.

SPL2A

La commune avait décidé par délibération du 27 mai 2010 de participer au capital social de la Société Publique Locale d'Aménagement 3A. Les collectivités ALM et ville d'Angers, fondatrices de la SPLA3A ont souhaité modifier les statuts pour en faire une Société Publique Locale lui permettant de réaliser des opérations d'aménagement, mais également d'exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général. Le conseil municipal décide d'adopter les nouveaux statuts et d'entrer au capital social de la SPL2A.

Garantie d'emprunt

La société HLM le Toit Angevin a commencé la construction de 17 logements, rue de Haute Roche et a sollicité la garantie de la commune pour les emprunts qu'elle a contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Le Conseil municipal accorde la garantie de la commune à hauteur de 100% pour un montant total d'emprunts de 1 352 080€.

Convention CAF

La commune accepte de passer une convention avec la CAF pour les années 2011-2014 définissant les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service de la CAF pour l'accueil périscolaire des écoles Prévert et Ravel.

Coopération décentralisée

La commune avait déposé en 2010 un appel à projets auprès du Ministère des Affaires Etrangères pour obtenir un financement des actions qu'elle souhaitait engager avec la Municipalité de Santa Cruz (Cap vert), prolongeant ainsi la convention de partenariat signée entre les deux villes depuis 2007. Ayant obtenu ce financement, la ville de Beaucouzé décide de conclure avec Santa Cruz une convention-cadre de coopération décentralisée répondant à deux objectifs principaux: un appui au renforcement des compétences des cadres et élus de Santa Cruz et le développement d'échanges culturels entre les deux villes.

Convention ALSH

Le Conseil municipal décide de signer une nouvelle convention de partenariat avec Familles Rurales définissant la mission confiée à cette association pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement pour les années 2011-2013.

Rétrocession espaces communs

La commune accepte la rétrocession des espaces communs, de la voirie et des réseaux des opérations réalisées par la SA Le Foyer Moderne et la SCI Les Jardins de l'Anjou, sur la rue des Éperviers.